VILLE DE CHAPONOST
5 AVENUE MARÉCHAL JOFFRE
04 78 45 31 33

Allocation d'autonomie

En cas de perte d'autonomie, les personnes âgées de plus de 60 ans peuvent bénéficier d'une allocation perte d'autonomie.

Prendre en charges les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie

L'Allocation personnalisée d'autonomie est attribuée dans le cadre du maintien à domicile.

C'est une prestation universelle et personnalisée. Elle est déterminée de façon égale sur le territoire national.

Cette prestation en nature est destinée à prendre en charge les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie de la personne âgée.

Elle est accessible à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans.

L'élaboration d'un plan d'aide

Elle repose sur l'élaboration d'un plan d'aide prenant en compte tous les aspects de la situation de la personne âgée.

Le montant maximum du plan d'aide varie selon le degré de perte d'autonomie. La perte d'autonomie est classée en 4 groupes iso-ressources, les GIR, en fonction des différentes stades, le GIR 1 correspondant à la perte d'autonomie la plus importante. Le classement dans un GIR est réalisé en fonction de données recueillies par une équipe médico-sociale, à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources). Plusieurs variables sont prises en compte : cohérence, orientation, toilette,

communication...

Calcul de l'aide

Le montant de l'APA est égal au montant du plan d'aide effectivement utilisé par le bénéficiaire, diminué d'une participation éventuelle (ticket modérateur) laissée à sa charge et calculée en fonction de ses ressources.

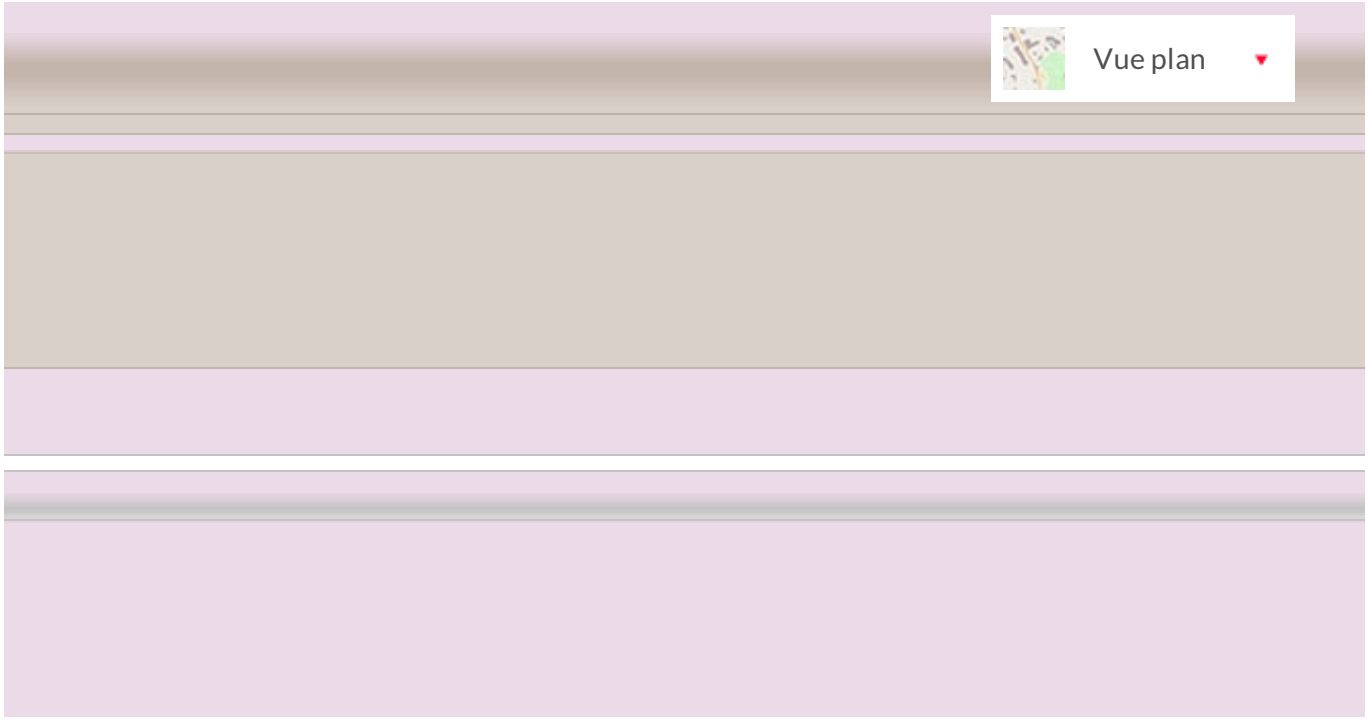
Renseignements

Maison du Rhône
2 route des Troques 69630 CHAPONOST
Tél. 04 87 34 01 44

Horaires :

- Lundi au jeudi : 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi : 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

SITUER



ACCÈS RAPIDES

ANNUAIRES

PORTAIL FAMILLE

AQUEDUC

PLU

PUBLICATIONS

TRAVAUX

NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

commune de Chaponost